

JE M'INSCRIS

POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte : (cf calendrier de collecte au verso)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Liste précise des encombrants à collecter :

.....

.....

Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à service-dechets@pol-cdc.fr,
minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.

Seuls les déchets inscrits et faisant partie des déchets acceptés seront collectés.

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grands, trop lourds qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- Meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- Chauffe-eau
- etc ...

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- Déchets ci-dessus
- Déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- Déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et placoplâtre, rail/barre/tuyau métallique ou plastique, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet)...
- Bois de chauffage ou de charpente
- Déchets verts
- Déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- Déchets ménagers de petite taille : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...), équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage...

DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- Déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante...

JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS À SAINT-JUNIEN POUR L'ANNEE 2024

1.

Je m'inscris au minimum 7 jours avant la date de collecte.



soit à la mairie de Saint-Junien en remplissant le formulaire disponible sur www.saint-junien.fr



soit auprès du service des ordures ménagères au **05 55 71 78 78**

2.

Je dépose mes encombrants sur le domaine public la veille du jour de collecte à partir de 19h.

	Saint-Junien bourg	Saint-Junien campagne
janvier	jeudi 11	jeudi 18
février	jeudi 01	jeudi 08
mars	jeudi 07	jeudi 14
avril	jeudi 11	jeudi 18
mai	jeudi 16	jeudi 16
juin	jeudi 06	jeudi 13
juillet	jeudi 04	jeudi 11
août	jeudi 01	jeudi 08
septembre	jeudi 05	jeudi 12
octobre	jeudi 03	jeudi 10
novembre	jeudi 07	jeudi 21
décembre	jeudi 05	jeudi 12

Ce service est géré par la communauté de communes Porte océane du Limousin.